

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

Date de convocation : 23 avril 2014

L'AN deux mil quatorze, le trente avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE, Cécile CADENNE, Karine PIHAN, Carole GOBBI, Claudine BISCAY.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Daniel LEIBAR, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Michel DIHARCE

Mr Michel DIHARCE a donné pouvoir à Mr Roger MENDIVE

Madame Patricia TICOULET a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2014.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du 9 avril 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Présentation du budget primitif 2014 voté le 12 mars 2014

Mr le Trésorier explique à l'assemblée les principes qui guident l'élaboration des budgets locaux, le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, et détaillent les principales dépenses et recettes d'une commune.

Le budget primitif de la commune qui a été voté le 12 mars 2014 a ensuite été présenté.

Enfin, Mr le Trésorier a donné des explications sur la fiscalité directe locale et a terminé son exposé en comparant les taux d'imposition de la commune avec ceux des communes environnantes dont la population se situe entre 500 et 2 000 habitants.

3°) – Election des délégués au Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque

Lors de la réunion du 9 avril 2014, le conseil municipal a élu un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque.

A la réception de la décision, le secrétariat a précisé qu'il convenait d'élire deux délégués titulaires puisqu'il considère que Saint-Palais compte 2043 habitants (population DGF).

Mr Stéphane IROLA et Mme BISCAY Claudine sont élus délégués titulaires au Syndicat Intercommunal de Soutien à la Culture Basque.

4°) – Compte rendu de la réunion de la Commission des Travaux

La commission des travaux s'est réunie le lundi 28 avril à 18 heures et a examiné les points suivants :

1°) – Demande d'aménagement d'un accès

M.B. propriétaire d'un bien sur l'avenue du Bois de la Ville sollicite l'aménagement d'un accès sur la parcelle C 864, propriété de la commune.

La commission se charge d'étudier ce dossier, et recherche au préalable si des servitudes existent sur ce bien.

2°) – Réseaux du lotissement Hego Alde

M.T., propriétaire au lotissement Hego Alde, signale un important ruissellement d'eau au milieu de la voie publique.

Après recherche, il semblerait que l'on soit en présence d'une source.

M.T. a réalisé la modification de son réseau d'évacuation des eaux pluviales et souhaite se raccorder au réseau.

Le syndicat d'assainissement a programmé pour cet automne les travaux de réalisation du réseau séparatif.

Quant au problème d'humidité signalé dans le secteur, on note que les écoulements d'eaux pluviales se font par les fossés et qu'en cas de fortes pluies, ceux-ci débordent.

La commission se charge d'étudier ce dossier afin qu'une solution convenable puisse être trouvée.

3°) – Programme de travaux de voirie 2014

- Avenue du Bois de la Ville

Les travaux d'aménagement de l'avenue du Bois de la Ville ont été inscrits au budget 2014.

Le Conseil Général envisage d'ouvrir la déviation cette fin d'année mais reporte à 2015 les travaux de voirie sur l'avenue depuis l'école Etchecopar et jusqu'au niveau de la rue Karrika Berria.

La commission propose de maintenir la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de téléphone qui étaient prévus sur le budget 2014 et qui doivent être réalisés avant les travaux de voirie. Coût environ 30 000 € H.T.

- Chemin de Saint-Sauveur

Les travaux d'aménagement du chemin de Saint-Sauveur sont engagés pour :

- L'aménagement du chemin :
- Les portails, barrières :
- Clôtures, poteaux, chicanes :
- Diagnostic amiante :

Il reste à consulter pour la signalétique.

Enfin des travaux de débroussaillage et de création du sentier avaient été réalisés.

Suite à une réunion avec un responsable du Conseil Général il a été confirmé que ce chemin sera classé dans le GR 655.

Une mise en concurrence sera lancée pour la réalisation des travaux de voirie suivants qui ont été inscrits sur le budget 2014 :

- Chemin de Lukumendy,
- Chemin du stade (en tranche conditionnelle),
- Promenade des berges de la Bidouze,
- Parking Airetik, accès passerelle,
- Impasse Béhotéguy,
- Reprise trottoir route de Gibraltar,
- Quartier Gibraltar accès RD 302
- Lotissement Teillagorry (en tranche conditionnelle),
- Accès handicapés gendarmerie

- Garde-corps de la passerelle au parking AIRETIK

Des devis seront demandés.

6°) – Ecole maternelle

Suite à une demande du directeur de l'école maternelle, l'aménagement des W.C. existants et la peinture de la salle de classe sont estimés à 28 000 €.

Une consultation sera lancée afin d'organiser ce chantier pendant les prochaines vacances scolaires d'été.

7°) – Aménagement d'un vestiaire » fille » au dépôt communal.

Cet aménagement sera réalisé en régie.

8°) – Maison des Associations

Les anciens logements de fonction de l'école publique sont occupés par des associations (comité des fêtes, clique, Gogoa Erne, CFDT, l'USSP Cyclo et VTT).

L'assemblée est invitée à réfléchir et à faire des propositions sur le devenir de ce bâtiment.

9°) – Diagnostics

Les diagnostics accessibilité de la mairie, de la salle Airetik ainsi que le diagnostic thermique de la maison franciscaine ont été commandés.

10°) – Organisation de la journée d'ouverture de la semaine des sports basques du 10 août 2014

La Fédération Française de Pelote Basque envisage d'organiser la journée d'ouverture de la Grande Semaine des Sports Basques, à Saint-Palais, le dimanche 10 août 2014.

Afin d'organiser au mieux cette journée, il conviendrait que la collectivité participe pour la prise en charge d'un chapiteau, de la sonorisation et de toilettes mobiles.

Considérant qu'il s'agit d'une journée d'animation très importante et qui n'a encore jamais eu lieu à Saint-Palais, la commission propose de répondre au mieux à cette demande.

11°) – Zone artisanale

M.E. souhaite, pour des questions de sécurité, poser une clôture autour de sa propriété.

Au vu du document de bornage du terrain, on s'aperçoit que la voirie empiète sur le domaine privé et ce, sur une surface de 7 m².

La commission propose de céder cette surface à M.E. au prix de 16 € le m².

L'assemblée donne son accord.

12°) – Demande d'autorisation d'occupation de parking

L'entreprise titulaire du lot gros œuvre pour l'EHPAD Ste Elisabeth, réalise actuellement la phase 2.

Suite à une modification du planning, elle ne dispose plus d'emplacement pour stocker les matériaux et matériels. Aussi, elle sollicite l'autorisation d'occuper les places de stationnement situées devant la maison de retraite et ce jusqu'au 31 juillet 2014.

La commission, considérant que les travaux sont interdits en centre-ville pendant la période du 1^{er} juillet au 31 août, considérant aussi qu'il convient de préserver les places de stationnement pendant la saison estivale, propose de mettre à disposition ces emplacements jusqu'au 28 juin 2014 dernier délai.

13°) – Demandes d'occupation des terrasses

L'Auberge du Foirail et le Restaurant du Trinquet sollicitent l'autorisation de louer le domaine public, sur la partie centrale de la place du Foirail.

Il est prévu dans le règlement, la possibilité d'attribuer cet emplacement, pendant la saison estivale, aux hôteliers riverains qui le souhaitent.

La commission émet un avis favorable pour la période du 1^{er} mai au 28 septembre 2014, en rappelant qu'il convient de respecter le règlement mis en place et notamment la couleur des parasols.

14° - Questions diverses

L'éclairage public défectueux sur la rue Arnaud d'Oyhenart et devant l'Eglise a été réparé.

Au trinquet : le problème d'eau chaude et de fenêtres qui ne ferment pas sera résolu.

A l'impasse du Prieuré, les poteaux bétons ne peuvent pas être enlevés, tant qu'ils supportent le réseau France Télécom.

La mise en place d'une main courante à la sortie des locaux du club des Aînés sera réalisée.

5°) – Constitution d'une commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

La commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
FONCIER BATI	
CARRECABE Bernard, 49 rue du Palais de Justice ST PALAIS	ASTABIE Arnaud, 69 rue du Palais de Justice, ST PALAIS
APPESSÈCHE Antoinette, 7 avenue de Navarre ST PALAIS	AINCIBURU Xavier, rue du Mont St Sauveur, ST PALAIS
LAFaurIE Henri, 2 avenue de Garris, ST PALAIS	ARSAUT Dominique, 40 rue Thiers, ST PALAIS
LASCARAY Michel, 19 bis avenue de Navarre, ST PALAIS	HOURCADE Amélie, 3 rue du Centre, ST PALAIS
FONCIER NON BATI	
LURO René, Chobatenia, ST PALAIS	THIBIER Catherine, Saint Sauveur, ST PALAIS
LAGARDE Gabriel, Gailloa, ST PALAIS	ERGUY Jean Pierre, lot Guéraçague, ST PALAIS
LACOUTURE M. Michelle, 16 avenue de Navarre, ST PALAIS	AINCIBURU Pierre, 27 av du Bois de la Ville, ST PALAIS
ETCHEPAREBORDE Michel, Quartier Gibraltar, ST PALAIS	CESCAU Viviane, 8 bis rue Thiers, ST PALAIS
TAXE D'HABITATION	
URRUTY André, 5 Lot Lopéfé, ST PALAIS	CHABAY Catherine, 7 rue de la Bidouze, ST PALAIS
IHZCAGA Jean Baptiste, quartier Meinjou, ST PALAIS	CHOISY Jean Claude, 9 av du Bois de la Ville, ST PALAIS
ETCHEPARE Michel, 5 impasse du Prieuré, ST PALAIS	CARRIQUE Pierre, 1 av Frédéric de St Jayme, ST PALAIS
LASSALLE Jean Pierre, 14 avenue de la Gare, ST PALAIS	GARAY Jean, Impasse Berzkina, ST PALAIS
TAXE PROFESSIONNELLE	
AINCIBOURE Jean Marc, rue du Jeu de Paume, ST PALAIS	ETCHEPARE René, 17 avenue de Navarre, ST PALAIS
LOUSTAU Anne Marie, Quartier Gibraltar, ST PALAIS	GACHEN Olivier, Rte de Sauveterre, BEHASQUE LAPISTE
UHALDE Jean Pierre, quartier Gibraltar, ORSANCO	MESTROT Serge, 10 rue Thiers, ST PALAIS
MENDIVE Franck, 10 avenue de Navarre, ST PALAIS	TARRAUBE Pierre, 12 rue Thiers, ST PALAIS

6°) – Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d’association

La commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles sous contrat d’association pour les élèves originaires de Saint-Palais.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, lors de sa séance du 17 mars 2014, a fixé, pour l’année 2013, le coût scolaire d’un élève de l’école publique IKAS BIDEA à 365,78 €.

La participation versée aux écoles sous contrat d’association doit obligatoirement être inférieure ou égale à ce montant. 34 enfants de Saint-Palais sont scolarisés à l’école Etchecopar et 7 à l’Ikastola.

LE CONSEIL MUNICIPAL, et après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 14 996,98 euros, soit 365,78 € par élève et fixe la répartition au prorata du nombre d’élèves soit :

- Ecole maternelle et élémentaire Etchecopar : 34 élèves x 365,78 € = 12 436,52 €
- Ikastola : 7 élèves x 365,78 € = 2 560,46 €.

7°) – Demande de subventions pour voyage d’études

Monsieur le Directeur du Collège Etchecopar sollicite une participation de la commune pour aider au financement de voyages d’études :

- A Soustons pour les élèves de 6^{ème},
- A Auch pour les élèves de 5^{ème},
- A Bilbao pour les élèves de 4^{ème},
- Au Pays de Galles, pour les élèves de 3^{ème}

Neuf élèves de Saint-Palais sont concernés par ces activités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, d’octroyer une subvention de 30 € par élève domicilié à Saint-Palais, soit la somme totale de 270 €.

Madame la Directrice du Collège Manex Erdozaintzi Etchart sollicite une participation de la commune pour l’aider à financer des sorties scolaires et séjours linguistiques.

Trois élèves de Saint-Palais sont concernés par ces sorties.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, émet un avis défavorable, et confirme la décision de participer pour les enfants domiciliés à Saint-Palais et fréquentant les établissements scolaires de la commune.

8°) – Participation de la paroisse et de l’association des Amis de l’Orgue

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée les travaux de restauration de l’Orgue Aristide Cavallé-Coll de l’Eglise, qui se sont élevés à la somme de 198 369,07 € et financés par

- 64 152,75 € de subvention de la DRAC,
- 40 095,25 € de subvention du Conseil Général,
- 94 121,07 € d’autofinancement.

La Paroisse Saint-Jacques du Pays de Mixe et l'Association des Amis de l'Orgue Aristide-Cavaillé Coll ont fait respectivement un don de 15 000 € et 5 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ACCEPTE les dons de :**

15 000 € de la Paroisse Saint-Jacques du Pays de Mixe

5 000 € de l'Association des Amis de l'Orgue Aristide Cavaillé Coll.

9°) – Travaux d'électrification rurale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de « Alimentation GYTE Michelle P7 Jolicoeur ».

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise BOUYGUES ENERGIE SERVICES (Urrugne).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB (extension souterraine) 2014 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C.	8 385,90 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	838,60 €
- Frais de gestion du SDEPA	349,41 €
TOTAL	9 573,91 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E.	6 149,66 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	1 537,42 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	1 537,42 €
- Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	349,41 €
TOTAL	9 573,91 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

10°) – Renforcement de réseau à la rue des Fors

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de l'EDF ont transmis la demande d'autorisation d'urbanisme du dossier PC 06449314S0002 au SDEPA.

Afin de pouvoir donner suite à ce dossier, le réseau électrique doit être renforcé.

Son coût est estimé à 5 500 € H.T.

Ces travaux sont financés par le SDEPA, la commune ayant à sa charge les frais de gestion s'élevant à 5 % du montant des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le SDEPA à réaliser les travaux de renforcement de réseau ci-dessus décrits.
DECIDE de prendre en charge le coût des frais de gestion s'élevant à 5 % du montant des travaux.

11°) – Autorisation de signature de conventions de mise à disposition de locaux scolaires

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée, les projets de conventions de mise à disposition de locaux du collège Léon Bérard, en dehors du temps scolaire pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ci-après décrites.

- Mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard au profit de l'USSP Basket le vendredi de 20 h à 22 h, moyennant le règlement d'une contribution de 140 €,
- Mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard au profit de l'USSP Handball le mercredi de 18 h à 19 h et le samedi de 11 h à 12 h, moyennant le règlement d'une contribution de 140 €,
- Mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard au profit de l'USSP Rugby le samedi après-midi, de 14 H à 18 H en cas de pluie, moyennant le règlement d'une contribution de 85 €,
- Mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard au profit de l'USSP Volley Ball, le mercredi de 16 h 30 à 18 h, moyennant le règlement d'une contribution de 105 €.
- Mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard au profit de l'USSP Athlétisme le mardi de 18 h à 19 h 30 et le vendredi de 18 h à 20 h, moyennant le règlement d'une contribution de 105 €.
- Mise à disposition du gymnase et des vestiaires du collège Léon Bérard au profit de l'USSP Football, le mardi de 19 h 30 à 21 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h, moyennant le règlement d'une contribution de 120 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition ci-dessus désignées.

12°) – Reversement du montant des droits de place du Salon de Printemps

Monsieur le Maire informe que le montant des droits de place encaissé à l'occasion du Salon de Printemps, s'élève à 20 219 €, et qu'il convient de reverser cette somme au Comité d'Animation PIXKOR, organisateur de cette animation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de reverser la somme de 20 219 € représentant le montant des droits de place encaissé à l'occasion du Salon de Printemps, au Comité d'Animation PIXKOR.

13°) – Questions diverses

L'Association de Coopération Interrégionale « Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle », sollicite la désignation d'un représentant de la collectivité qui sera convoqué aux réunions statutaires.

Mr Jean Louis FOURCADE représentera la commune à cette instance.

Par courrier en date du 17 avril 2014, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a confirmé le retrait d'un poste à l'école élémentaire à compter de la prochaine rentrée.

Le Comité Départemental du Tourisme du Pays Basque a fait parvenir le dossier d'inscription au concours départemental des villes et villages fleuris pour l'année 2014.

L'assemblée émet un avis favorable pour le dépôt de ce dossier.

La prochaine assemblée générale ordinaire de l'Institut Culturel Basque est prévue le samedi 17 mai 2014 à Saint-Pierre-d'Irube.

Monsieur Gilbert HARGUINDEGUY informe l'assemblée de la nouvelle composition des bureaux des syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Syndicat d'adduction d'eau potable :

- Président : Mattin LAMARQUE
- Vices président : Gilbert HARGUINDEGUY
- Arnaud MAINTENU

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif

- Président : Gilbert HARGUINDEGUY
- Vices président : Gabriel BELLEAU
- Jean Pierre BIDART

Mr Olivier DARRIEUX-JUSON signale un problème important de refoulement du réseau d'eaux usées sur la rue Gaztelu Zena.

Il signale également la présence de nombreuses déjections de pigeons sur les trottoirs de la rue Thiers et demande un nettoyage plus régulier de la part des services communaux.

Avis favorable.

Mr Xavier IRIBARREN informe que nombre de véhicules font demi-tour devant chez M.L.

Il est répondu que le problème a déjà été examiné avec les services techniques.

Mr Jean Louis FOURCADE rappelle le déroulement de la journée d'inauguration de l'Orgue Aristide Cavaillé Coll qui se déroulera le dimanche 11 mai prochain.

Mr le Maire rappelle invite enfin les membres du conseil municipal à participer à la cérémonie du 8 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.